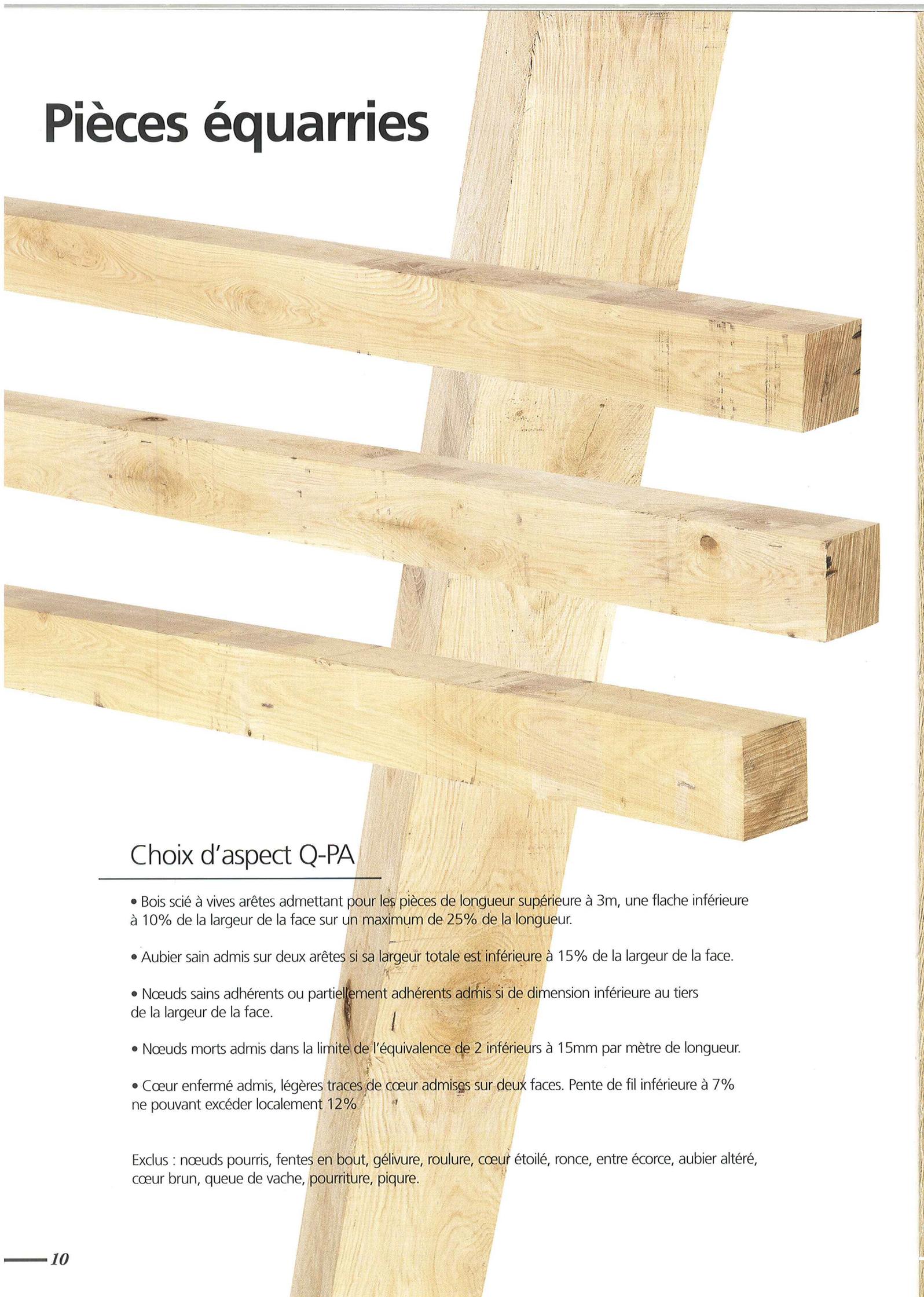


Pièces équarries



Choix d'aspect Q-PA

- Bois scié à vives arêtes admettant pour les pièces de longueur supérieure à 3m, une flache inférieure à 10% de la largeur de la face sur un maximum de 25% de la longueur.
- Aubier sain admis sur deux arêtes si sa largeur totale est inférieure à 15% de la largeur de la face.
- Nœuds sains adhérents ou partiellement adhérents admis si de dimension inférieure au tiers de la largeur de la face.
- Nœuds morts admis dans la limite de l'équivalence de 2 inférieurs à 15mm par mètre de longueur.
- Cœur enfermé admis, légères traces de cœur admises sur deux faces. Pente de fil inférieure à 7% ne pouvant excéder localement 12%

Exclus : nœuds pourris, fentes en bout, gélivure, roulure, cœur étoilé, ronce, entre écorce, aubier altéré, cœur brun, queue de vache, pourriture, piqure.



Choix d'aspect Q-P1

- Bois scié pratiquement à vives arêtes admettant une flache inférieure à 10% de la largeur de la face sur un maximum de 30% de longueur.

Cette tolérance en largeur est portée à 15% pour les sections au-dessus de 250x250mm.

- Aubier sain admis sur deux arêtes si sa largeur totale est inférieure à 15% de la largeur de la face.
- Nœuds sains adhérents ou partiellement adhérents admis si de dimension inférieure à la moitié de la largeur de la face.
- Nœuds morts admis dans la limite de deux par mètre de longueur et inférieurs au quart de la largeur de la face.
- Cœur enfermé admis, traces de cœur admises sur deux faces. Pente de fil inférieure à 12 % ne pouvant excéder localement 20%

Admis sur un nombre limité de pièces : queue de vache, piqure noire, cœur brun.

Exclus : nœuds pourris, gélivure, roulure, cœur étoilé, ronce, entre-écorce, aubier altéré, pourriture, piqure blanche.



Choix d'aspect Q-P2

- Bois admettant une flache inférieure à 15% de la largeur de la face sur un maximum de 30% de la longueur.

- Nœuds morts admis inférieures au tiers de la face.
- Nœuds pourris de dimension inférieure à 15% de la largeur de la pièce admis dans la limite de un par mètre de longueur.

Admis sans limitation : aubier sain, nœuds sains adhérent ou partiellement adhérent, fil incliné, cœur brun, queue de vache, piqure noire, cœur découvert.

Admis sur un nombre limité de pièces : entre-écorce superficielle, aubier altéré.

Exclus : gélivure, roulure (sauf si elle n'est pas visible sur les faces), pourriture, piqure blanche.